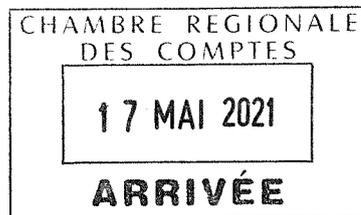


A 2 1 0 5 5 3



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Pôle Ressources administratives

Votre correspondant :

Thomas COSTE

LD: 04 75 22 29 50

thomas.coste@paysdiois.fr

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

124 Boulevard Vivier Merle

CS23624

69503 LYON CEDEX 3

Die, le 6/05/2021

Objet : Lettre de réponse au Rapport d'observations définitives portant sur la gestion des exercices 2016 à 2019 de la Communauté des Communes du Diois

Lettre Recommandée avec accusé de réception : 1A 186 391 0522 5

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec attention et intérêt du rapport d'observations définitives délibéré par la chambre en date du 17 mars 2021 et que j'ai reçu le 12 avril 2021, faisant suite au rapport d'observations provisoires portant sur la gestion des exercices 2016 à 2019 de la Communauté des Communes du Diois. Je sais gré la Chambre d'avoir pris en compte certaines remarques formulées à la suite du rapport d'observations provisoires. Je vous fais part de ma réponse afin de la joindre au présent rapport.

En premier lieu, je constate que le rapport formule de nombreuses appréciations positives sur la gestion de la collectivité, que ce soit en termes de gestion des ressources humaines, de respect des règles de la commande publique ou des relations financières avec les communes membres. Le rapport souligne également la bonne santé financière de la collectivité au cours de la période, avec une capacité d'autofinancement très satisfaisante, un pilotage des investissements approprié, un niveau de dette soutenable et une maîtrise des charges de gestion soulignée, hors transfert de compétences.

Néanmoins, je souhaite apporter des précisions concernant les recommandations formulées par la Chambre (1), sur certains éléments de nos choix de gestion présentés dans le rapport (2) et notamment sur la gestion de l'abattoir intercommunal, eu égard au développement du rapport sur cet équipement (3).

1. Sur les recommandations de la Chambre

Concernant l'inscription des retenues sur attributions de compensation en Investissement, je souligne que lors de la mise en œuvre de ce dispositif au 1^{er} janvier 2017, cette possibilité n'était pas offerte par la loi, laquelle a évolué en 2019. Les participations communales liées au déploiement de la tranche n°1 de la fibre sur le territoire ont été appelées en 2017, sauf effectivement pour celles ayant optées pour un lissage sur 10 ans de leurs contributions. Cette recommandation sera proposée dès cette année en Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), laquelle réunit l'ensemble des maires des communes membres.

La Chambre incite la CCD à se doter d'un pacte fiscal et financier avec les communes membres pour répondre à des objectifs de solidarité, de redistribution du produit économique et de financement. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion de fond de la collectivité sur ces documents d'orientations pour le mandat : pacte de gouvernance, projet de territoire. Les objectifs décrits par la Chambre seront nécessairement adaptés aux caractéristiques d'un territoire rural peu dense et résidentiel ne bénéficiant pas d'une base industrielle et commerciale dynamique. Il est toujours plus difficile d'initier ce type de

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTÉ
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

démarches avec des ressources limitées. Ce pacte s'inscrit dans les efforts déjà déployés pour accorder les besoins du territoire aux moyens disponibles : contribution communale au déploiement de la fibre, développement des services mutualisés, gestion patrimoniale des micro-crèches...

Comme le souligne la chambre (page 40 du rapport), « la variation physique des bases [...] est nulle pour la CFE, ce qui traduit la faible dynamique économique du territoire ». D'autre part, le produit net fiscal représente 19% du produit fiscal direct du bloc communal. (Page 41 du rapport)

La qualité de la prévision budgétaire est jugée peu satisfaisante par la Chambre et nécessite des améliorations. Toute gestion est perfectible et les préconisations de la chambre seront mises en œuvre. Je regrette néanmoins que cette appréciation soit portée principalement sous l'angle des taux de réalisation des crédits budgétaires ouverts. Nous avons démontré qu'une partie de cette sous-réalisation est une stratégie partagée avec le conseil communautaire pour permettre à la collectivité de thésauriser en prévision de lourds investissements ; il est aussi un effet d'optique lié au décalage entre les dépenses engagées et le versement des subventions sur lesquelles reposent une bonne partie du programme pluriannuel d'investissements.

Les opérations pluriannuelles d'équipement d'envergure sont gérées en autorisation de programme (AP) : création d'un Pôle petite enfance à Die, programme de rénovation des aires de tri et de réemploi, programme Martouret. La Chambre préconise d'étendre cette gestion à l'ensemble des opérations « significatives ».

Concernant la constitution des provisions, je rappelle que cette recommandation est liée à un seul cas de figure assez particulier. Ce contentieux a donné lieu à des évolutions significatives du montant des indemnités.

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET ST AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

2. Sur certains éléments de gestion indiqués dans le rapport

Le rapport définitif de la chambre est ponctué d'un certain nombre d'observations que je souhaite commenter.

Il est mentionné l'irrégularité du fonds de concours apporté en fonctionnement à la commune de Die pour le fonctionnement du théâtre ; si cette décision a bien été prise dans le respect du code général des collectivités, elle contrevient visiblement à la jurisprudence en matière de fonds de concours en contribuant indirectement à la subvention du délégataire municipal. Ce point a été corrigé dès ce début d'année avec une évolution des statuts et une précision de l'intérêt communautaire.

La chambre regrette que les efforts importants réalisés en matière de mutualisation, avec l'instruction du droit des sols, le secrétariat des mairies, Natura 2000, l'eau et l'assainissement,... n'aient pas été formalisés dans un schéma de mutualisation ; cet élément n'étant pas obligatoire, la collectivité a effectivement privilégié l'action à sa formalisation administrative. Cependant, le nouveau conseil communautaire réunit en septembre 2020 a souhaité engager un pacte de gouvernance. Les orientations et trajectoires engagées en matière de mutualisation y seront prochainement déclinées pour tracer les lignes de ce nouveau mandat en la matière.

La chambre a souligné quelques points de progrès ou correction en termes de suivi des ressources humaines : le suivi complexe des absences, les heures supplémentaires à préciser, le régime des autorisations spéciales d'absence à retravailler. Je tiens d'abord à souligner que la collectivité s'appuie sur un service RH réduit à un poste unique ; cette fragilité a été identifiée et ce poste sera prochainement secondé. Un travail de rapprochement avec le service RH de la commune-centre (Die) a également été opéré pour envisager des passerelles et les bases d'une possible mutualisation. Par ailleurs, concernant la délibération relative au paiement des heures supplémentaires par emplois déterminés, elle est programmée à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire.

Pour ce qui concerne les remarques traitant de la préparation budgétaire et du taux de réalisation. Nous les avons prises en compte dès cet exercice. Les services ont ainsi enrichi le rapport d'orientations



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

d'éléments de cadrage qui pouvaient manquer jusque-là, ainsi que d'informations plus spécifiques au personnel ayant été soulignées comme insuffisantes. A propos du faible taux d'exécution dont j'expliquais plus haut le fondement, nous avons acté la suppression progressive de l'enveloppe de précaution inscrite au chapitre 011 pour opérer un glissement progressif des provisions et dépenses imprévues dans les comptes ad hoc en fonctionnement et en investissement.

Le rapport s'attarde enfin sur la nature des relations conventionnées avec les associations qui assurent les services d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. En particulier, la Chambre pointe une formalisation insuffisante de ces relations partenariales et attire notamment l'attention de la collectivité sur l'ambiguïté des termes utilisés dans la convention pluriannuelle signée avec l'Espace Social et Culturel du Diois, confinant davantage au mandat donné qu'au subventionnement. Je prends bonne note et considération de ces remarques. Nous travaillons activement à l'évolution de la structuration du réseau des associations petite-enfance pour clarifier entre autre la nature de ces relations. Nous avons engagé depuis la mise en place d'audit externe ciblé sur certaines associations pour accompagner la bonne gestion des deniers publics.

3. la gestion de l'abattoir intercommunal :

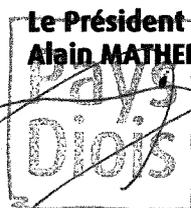
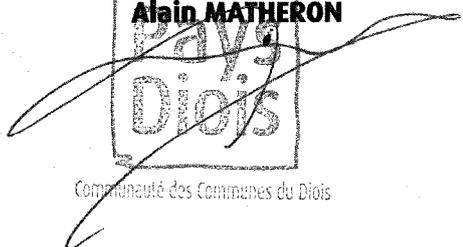
La chambre a examiné plus spécifiquement la gestion de l'abattoir intercommunal situé à Die. L'examen de gestion a établi un certain nombre d'observations et de recommandations. Cet équipement structurant pour le territoire du Diois et au-delà, est confié pour sa gestion à un délégataire de service public, dont il faut souligner les caractéristiques. Créé pour l'exploitation de l'abattoir, la SARL Abattoir du Diois constituée d'éleveurs du territoire n'a pas d'autre activité que celle-ci. L'attractivité de cet équipement, avec la hausse régulière des tonnages (+8%/an depuis 2005), ne doit pas faire oublier la fragilité de son modèle économique (mobilisation des éleveurs, absence d'alternative de gestion, difficultés liées à l'élevage, pastoralisme). Sa petite taille et un volume d'abattage relativement réduit n'attirent pas les convoitises de groupes industriels nationaux. Il s'agit néanmoins d'un équipement très structurant pour notre territoire rural et pastoral. Ainsi, la CCD accompagne les évolutions nécessaires et porte les investissements pour répondre aux besoins de mise aux normes et de développement. Un audit est en projet pour objectiver la démarche de passage à 2 jours d'abattage par semaine.

Concernant les recommandations émises par la Chambre, La fixation des tarifs sera désormais approuvée par le conseil communautaire. Ces tarifs étaient établis en commission de suivi de la DSP. Il est à noter que le contrat prévoit une clause d'augmentation de +2%/an à compter de l'exercice 2021. La clause irrégulière d'indemnisation des biens de retour sera modifiée par voie d'avenant.

Je tiens à souligner qu'une vigilance est portée tout particulièrement sur le respect du bien-être animal dans les investissements consentis, et plus largement dans le suivi de l'activité. Concernant le suivi des non-conformités, la DDPP a été sollicitée pour que la CCD soit destinataire en copie des rapports d'inspection adressés au délégataire. D'autre part, le rapport d'activité établi par la SARL Abattoir sera enrichi.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET ST AUBAN
PONTAIX
POYDLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT